

COMMUNE D'ISSY-L'EVEQUE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 15 DECEMBRE 2011 à 20 heures

Présents : Mesdames KULIK Elisabeth - RAMEAU Annie – GRANGER Isabelle
MM. BAUDIN François –BOUILLER Frédéric – DEFOSSE Bruno - GAUTHE
Christophe – GARNIER Jean-Claude – MICHAUD Daniel – NIVOT Serge – POL
ROGER Gérard – VACHET Gilbert

Absents excusés : Mmes BRIET Valérie (pouvoir à M. BOUILLER F.) - DUCLOUX Michel
(pouvoir à M. MICHAUD D.) - NOEL Philippe (pouvoir à M. NIVOT S.)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLER Frédéric assisté de M. GRANGER, Secrétaire de
Mairie.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU 1er JANVIER 2012 –

Le Conseil Municipal,

- a décidé de reconduire les tarifs des services publics locaux suivants :
 - *Cimetière* :
 - *Concessions au cimetière et au columbarium*
 - *Inhumation et exhumation du cimetière*
 - *Spectacles VTHR*
- a porté le montant des droits de place à 0,60€ le mètre carré à compter du 1^{er} janvier 2012
- a pris connaissance du bilan des étangs communaux pour 2011
- a fixé comme suit les tarifs des cartes de pêche des étangs communaux à compter du 1^{er} Janvier 2012 :
 - Ticket "Adultes" 3,00 €
 - Ticket "Enfant 12 ans et moins" 1,80 €
 - Carte à l'année 50,00 €
 - Carte Juillet-août pour les enfants de 12 ans et moins 13,00 €
- a décidé de ne pas revaloriser les montants des redevances dues pour les dépôts de bois en bordure de voies communales ou chemins ruraux.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES –

Le Conseil Municipal a augmenté de 2% les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} Janvier 2012

TAXE DE SEJOUR –

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du montant des recettes encaissées à ce titre en 2011 (à la fin du 3^{ème} trimestre environ 2200€) qui ont servi à financer en grande partie le coût de fonctionnement du point info durant les mois de juillet et août
- a décidé de majorer de 0,05€ à compter du 1^{er} janvier 2012 les tarifs actuels
- a reporté à une date ultérieure l'application d'une taxation d'office en cas de non déclaration ou de déclaration erronée

CAMPING DE L'ETANG NEUF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC –

Le Conseil Municipal,

- a été informé du déroulement de la procédure lancée à l'automne. 8 dossiers de candidature ont été reçus en mairie. Après avoir entendu les 7 candidats qu'elle avait retenus, la commission en charge de ce dossier, a proposé de retenir comme délégataire l'association A.TOU.VERT, dont le siège est à BASSAN (Hérault), gestionnaire de 5 autres équipements de tourisme et de loisirs
- a approuvé la proposition de la commission et a donc confié à l'association A.TOU.VERT la gestion du camping de l'Etang Neuf et de ses annexes pour les 10 prochaines années
- a autorisé le maire à signer la convention d'affermage avec le nouveau délégataire

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE SOMME ET LOIRE" –

Le Conseil Municipal,

- a élu à l'unanimité MM. MICHAUD, NIVOT et VACHET comme délégués titulaires de la commune au sein du conseil de la nouvelle communauté de communes, née des fusions des communautés de communes des cantons de Bourbon-Lancy et d'Issy-l'Evêque, et MM. DUCLOUX et POL ROGER et Mme RAMEAU comme délégués suppléants

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT–

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du coût estimatif global du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la desserte des habitations du Pavillon, du Livier et de la route de Grury, non desservies à ce jour
- a pris connaissance du modificatif apporté au tracé de la future canalisation du Pavillon suite au refus de passage d'un propriétaire riverain
- a chargé le maire de déposer un dossier de déclaration préalable pour 5 lots de terrains à bâtir à inclure dans le projet d'assainissement et a approuvé le devis du cabinet ADAGE pour l'établissement de ce dossier
- a autorisé le maire à lancer la consultation des entreprises pour ces travaux d'assainissement

DECISIONS DIVERSES -

Le Conseil Municipal,

- a accepté de louer le logement du 1^{er} étage de l'immeuble sis "rue Basse" à Mme Strappazon et M. Cournol
- a accordé une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association pour le don du sang bénévole pour l'organisation de l'assemblée générale de secteur le 14 avril 2012
- a fixé le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église allouée au prêtre de la paroisse pour 2011
- a fixé le montant des frais à mettre en recouvrement auprès de la SCI de Montrifaut pour l'éclairage de l'allée du château au cours de l'année 2011
- a autorisé la décision modificative n°2 du budget 2011 de la Commune
- a autorisé le maire à engager les dépenses d'investissement en 2012 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des dépenses inscrites aux chapitres 20 et 21
- a fixé les montants des indemnités et dédommagements alloués aux bénévoles de la Commune (bibliothèque, étangs,...).
- a fixé la valeur du terrain de l'ancienne gendarmerie à faire figurer dans l'état de l'actif de la Commune
- a accepté de soutenir la candidature du Pays Charolais-Brionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son bocage
- a accepté de récupérer le sabot réalisé par M. Paul Rault en 1991 et actuellement entreposé au musée du sabot à Etang-sur-Arroux

Enfin Monsieur le Maire a informé les membres présents :

- de la dernière expertise effectuée pour le sinistre de l'atelier communal
- de lettres de remerciements des familles Wozniak, Cornier et Marion

La séance a été levée à 23 heures 30

Vu par Nous, Maire de la Commune d'ISSY-L'EVEQUE pour être affiché le trente décembre deux mil onze à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

A ISSY-L'EVEQUE, le 30 DECEMBRE 2011

Le Maire,

D. MICHAUD